



Associations Familiales Catholiques

AFC DE TOURS-CENTRE....

mouvement national reconnu d'utilité publique

QUESTIONNAIRE AU CANDIDAT A L'ELECTION MUNICIPALE 2008

Soumis par l'Association familiale catholique de Tours-Centre Tél : 02.47.64.01.70.

(cnafc@afc-france.org)

Madame, Monsieur, nous vous remercions de l'attention portée à ce questionnaire. Vos réponses (ou votre non-réponse) d'ici le 25 février éclaireront les citoyens de votre commune sur vos intentions concernant le soutien aux familles, et seront publiées sur le site internet www.afc-france.org

CANDIDAT :

NOM PRENOM : MATRAT Jean-Luc

PARTI OU TENDANCE POLITIQUE : Liste UMP et Nouveau centre

COMMUNE (et nombre d'habitants) :

DEPARTEMENT : Indre et Loire

(Informations obligatoires)

CANDIDAT SORTANT ? NON

1. DELEGUE MUNICIPAL A LA FAMILLE ?

Certaines équipes municipales ont choisi d'avoir un délégué à la famille ou un adjoint explicitement chargé de porter les préoccupations des familles dans tous les débats et décisions du Conseil. Si vous avez déjà fait ce choix, quelle est la mission du délégué ?
Sinon, que prévoyez-vous ?

La vie des familles est au centre de nos préoccupations. Chacun des adjoints ou délégués devra prendre en compte l'intérêt familial lors du traitement des dossiers qui leur seront confiés. Notre objectif est d'améliorer la vie quotidienne de tous les Chambraisiens et cela implique d'être à l'écoute des familles.

2. OFFICIER D'ETAT-CIVIL ET MARIAGE

Vous procéderez à des mariages et savez leur fragilité. Que prévoyez-vous pour sensibiliser les couples à cet engagement ? (exemple : appel à des associations pour la préparation au mariage civil, échange avec les candidats au mariage...). Si la légalisation de l'union de personnes de même sexe survient et repose sur les maires, que ferez-vous ?

Il me paraît essentiel de rencontrer les futurs mariés et d'insister sur l'importance de l'engagement que représente le mariage qui doit constituer une étape autant personnelle que sociale. L'union des personnes de même sexe est déjà reconnue par la loi à travers le PACS.

3. PETITE ENFANCE ET ADOLESCENCE

Quelle analyse faites-vous de l'accueil de la petite enfance sur la commune (amplitude horaire, modes de garde, accès aux enfants porteurs d'un handicap, ouverture à toutes les familles même celles où un parent a choisi de rester au foyer, gestionnaires, ...). Quelles améliorations vous semblent nécessaires ?

Avez-vous des propositions d'activités extrascolaires pour les enfants et adolescents ?

Il est impératif de s'adapter aux horaires des familles en ce qui concerne la prise en charge des enfants quelle que soit la situation des parents. Nous envisageons d'assurer l'accueil des enfants en cas de grève des enseignants, mais sans pour autant porter atteinte au droit de grève, dans la mesure où cet accueil se limitera à une prise en charge matérielle des enfants à

l'exclusion de toute activité scolaire.

Nous souhaitons travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des associations sportives et culturelles et en permettre l'accès à un maximum de jeunes, en favorisant les transports collectifs jusqu'aux sites sportifs trop mal desservis à ce jour.

4. AIDER LES PARENTS À ÊTRE EDUCATEURS

La vie d'époux et de parents est difficile ; quelles actions comptez-vous mettre en place pour offrir, par exemple, un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations aux familles, particulièrement dans les quartiers, et pour soutenir les parents dans leurs tâches éducatives ?

Nous voulons créer un conseil des seniors qui sera chargé de transmettre les compétences – nées notamment de l'expérience – aux plus jeunes. Il sera aussi créer un conseil des jeunes qui aura pour tâche de faire des propositions concrètes pour l'amélioration de la vie dans la commune et permettra d'apporter autant que faire se peut une réponse rapide et adaptée aux besoins et aux attentes des jeunes. Chaque quartier sera doté d'une salle réunion qui favorisera ces échanges inter-génération extrêmement enrichissants. Un référent par quartier sera en outre chargé de prendre en compte les difficultés spécifiques que peuvent rencontrer certains parents dans leur rôle d'éducateurs, ce qui permettra de jouer un rôle de prévention des comportements déviants.

5. CARTE FAMILLE

La « Carte famille nombreuse » a été modernisée en 2006, ouvrant des facilités aux familles dans certains commerces, lieux culturels...Prévoyez-vous des réductions sur les prestations municipales, culturelles, sportives, notamment, où le quotient familial n'est pas applicable ?

Nous souhaitons permettre l'accès aux activités municipales au plus grand nombre, et la commune participera à cet objectif dans la mesure de ses moyens, notamment en veillant à ce que les tarifs associatifs restent abordables. Pour autant, la commune ne peut pas prendre en charge l'intégralité de ces coûts.

6. TAXE D'HABITATION ET ABATTEMENTS POUR CHARGE DE FAMILLE

La municipalité peut augmenter les taux d'abattement pour charge de famille dans le calcul de la taxe d'habitation. Vous engagez-vous à proposer d'appliquer les taux maxima ? Sinon, pourquoi ?

Nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts. Pourtant la municipalité sortante a fortement augmenté les charges de fonctionnement ces dernières années, et il est toujours très difficile de les réduire. Pour autant nous souhaitons ne pas augmenter la pression fiscale sur les familles.

7. POUVOIRS DE POLICE

Les pouvoirs de police dont dispose le maire lui permettent de contribuer à la protection de l'enfance, notamment par des interdictions en matière d'affichage. Vous engagez-vous à les mettre en oeuvre et dans quelles conditions ?

La sauvegarde de l'enfant est une des valeurs fondamentales auxquelles nous sommes attachés. Mais il faut être conscient de ce que la sauvegarde de l'enfant passe souvent par le biais de l'information et de l'explication de ce qu'il serait amené à voir ailleurs que sur le territoire de la commune par exemple. Je pense donc que le pouvoir de police du maire – en matière d'affichage notamment – ne doit être mis en oeuvre que dans le cas d'une situation anormale ou dangereuse pour l'enfant.

8. LOGEMENT DES FAMILLES

Quelles actions mènerez-vous pour faciliter le logement des familles (critères d'attribution, répartition dans la commune, dans les programmes immobiliers et les rénovations, diversification du parc avec des logements pour familles nombreuses et pour familles ayant un enfant handicapé.....) ?

Nous sommes attachés à la diversité de l'habitat sur la commune et nous aurons à cœur d'accueillir au mieux toutes les familles en fonction de leurs besoins.

9. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Comptez-vous élargir les autorisations actuelles, ou réserver ce jour aux temps en famille, sportifs, culturels, spirituels ? Que ferez-vous quand une grande enseigne vous demandera d'ouvrir à Noël ou un jour férié ?

Le dimanche doit demeurer un moment privilégié, un jour où chacun doit pouvoir se consacrer à ce qui lui paraît important. Pour l'instant les décisions d'ouverture des grandes enseignes ou autres sont soumises à autorisation préfectorale.

10. QUALITE DE LA VIE COLLECTIVE. PATRIMOINE RELIGIEUX COMMUNAL

Services et commerces de proximité, trottoirs convenables pour les personnes à mobilité réduite et poussettes, pistes cyclables vers les écoles...Quels sont vos projets pour les familles et les personnes âgées qui se déplacent plus difficilement ?

D'autre part, églises et monuments religieux font partie de notre patrimoine commun : qu'envisagez-vous en termes d'entretien et de mise en valeur des édifices ? Attachez-vous une valeur particulière au maintien de leur affectation au culte ?

Notre programme tend dans son intégralité à rendre à Chambray son identité ce qui implique de redonner de l'essor au centre ville en favorisant les commerces de proximité, d'entretenir la voirie et les trottoirs et de les aménager pour les rendre accessibles aux handicapés et aux personnes âgées. Nous entendons favoriser les transports collectifs afin que toute la commune soit bien desservie.*

L'église doit demeurer avant tout un lieu de culte, mais en temps qu'élément de notre patrimoine religieux elle doit aussi être entretenue et ouverte à ceux qui veulent la visiter.